

Qui devrait avoir le droit de pêcher

Une question posée par les
Verts au Parlement européen



TROP DE BATEAUX PEU DE BÉNÉFICES UN DÉSASTRE ENVIRONNEMENTAL

88% des stocks de poisson sont **surexploités**

en Europe, contre 25 % au niveau mondial.

Communication de la Commission sur
les possibilités de pêche pour 2009.
Mai 2008

Il y a bien trop de navires pour les ressources halieutiques
disponibles – **l'excédent de la flotte** est estimé à **40%**.

Réexamen à mi-parcours de la
politique commune de la pêche de
la Commission européenne (2008)

Une bonne partie de la flotte de l'UE n'est pas économiquement
viable et **fonctionne à perte** ou en engendrant très peu de
bénéfices, la plupart de ces bénéfices provenant des subventions.

Communication de la
Commission européenne
Consultation sur les possibilités
de pêche pour 2010, COM(2009) 224

Photo © Shutterstock

Photo © Håkan Lindgren / SCANPIX



**DONNER ACCÈS À LA PÊCHE -
À QUI ?**

La politique commune de la pêche est en cours de réforme. **Elle a besoin de changement.** Un changement radical. À l'heure actuelle, la flotte de pêche européenne dispose de près de deux fois la capacité dont elle a besoin pour pêcher le poisson disponible. Environ 90% de tous les stocks de poisson sont pêchés au niveau, ou au-delà, des limites de durabilité.

Les questions essentielles qu'il faut à présent se poser sont: Comment ajuster la capacité de pêche aux ressources disponibles? À qui la société souhaite-t-elle accorder droit de pêcher, et selon quelles modalités?

Est-il possible de relever les défis écologiques, sociaux et économiques à l'aide d'une seule et même approche?

Nous le pensons.

COMMENT DÉCIDER QUI DEVRAIT PÊCHER ?

Les ressources marines sont un bien public, et non un bien privé. Dès lors, le droit d'exploiter ces ressources devrait être alloué selon des critères qui assurent que la pêche contribue le plus possible à l'intérêt général.

Traditionnellement, les permis de pêche sont accordés sur la base de la participation passée des navires à la pêche. Bien souvent, ce sont ceux qui ont pêché le plus qui reçoivent les parts de quotas les plus importantes. Une telle approche donne aux responsables de la surexploitation le droit de continuer à pêcher. Ce principe ne permet pas de contribuer à la reconstitution des stocks ni d'encourager la pêche durable et la survie des communautés côtières.

“Le droit de pêcher devrait être basé sur des critères environnementaux et sociaux de la pêche.”

Certains intérêts puissants en matière de pêche ont proposé d'instaurer la privatisation de l'accès aux stocks de poisson par le biais de systèmes basés sur le marché pour les droits de pêche, appelés quotas individuels transférables (QIT).

Cette pratique est contraire au principe des ressources de pêche en tant que bien public. Elle conduit également à la concentration de l'accès à la pêche entre les mains de grosses compagnies, entreprises, banques et autres institutions financières, dont la priorité ne correspond pas nécessairement à l'intérêt public. De plus, la contribution des QIT à l'amélioration de la gestion des pêches n'a pas été démontrée.

Les Verts proposent d'autres critères. Le droit de pêcher devrait être basé sur des critères environnementaux et sociaux de la pêche. Les pêcheurs devraient démontrer que leurs activités de pêche n'endommagent pas l'environnement marin. De plus, la pêche devrait contribuer de façon significative à la vie des communautés côtières.

La pêche peut être très différente en fonction des régions et des espèces. Les critères doivent donc évidemment être adaptés aux différentes situations à travers l'Europe.

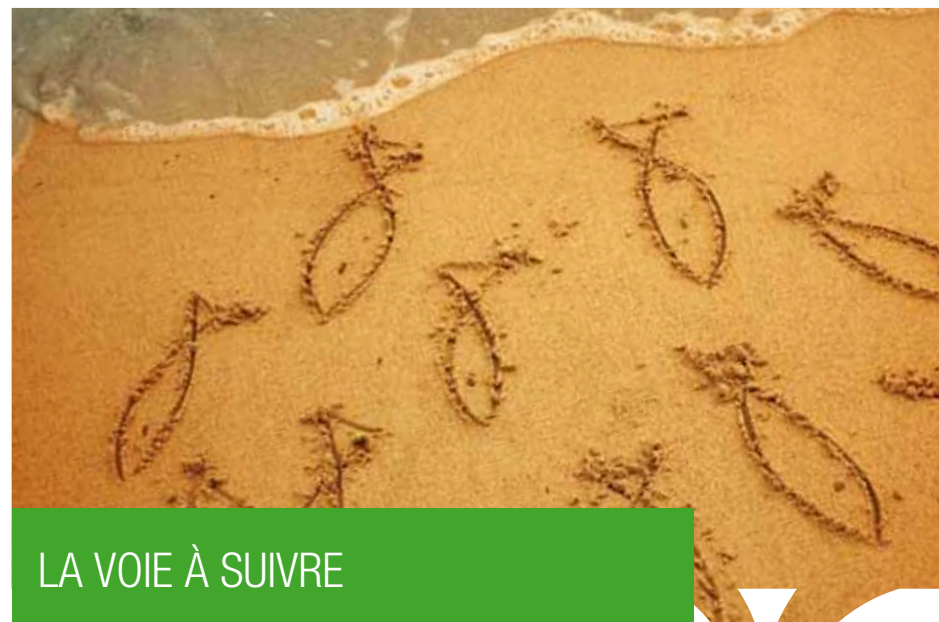


INSTAURONS DES CRITÈRES ;

Les critères d'une pêche durable devraient s'appliquer à tous les **niveaux** – international, régional et local – et devraient être utilisés pour tous les types de pêche. Des critères spécifiques pourraient inclure:

La contribution à l'économie locale	Les activités de pêche devraient bénéficier de façon probante aux communautés côtières, par exemple en y basant les activités des navires (équipages, approvisionnement, etc.) ou en débarquant les prises localement.
La sélectivité des engins et pratiques de pêche	Les engins et pratiques de pêche devraient minimiser les prises et les rejets de poissons trop petits, ou encore d'espèces à basse valeur commerciale.
Dégâts sur les fonds marins et les habitats	Certaines pratiques de pêche infligent des dégâts sérieux et inacceptables aux fonds marins ainsi qu'aux espèces et habitats qui s'y trouvent. Par exemple, le chalutage de fond devrait être limité aux zones où des dommages aux espèces et à l'environnement ne peuvent pas survenir.
La consommation de carburant et les émissions de CO ₂	Certaines pratiques de pêche sont très énergivores, consommant d'énormes quantités de carburant par rapport aux prises, occasionnant des émissions significatives de gaz à effet de serre. Il faudrait préférer les navires qui consomment relativement peu de carburant pour une quantité donnée de prises.
La qualité du poisson	Le poisson qui n'est pas endommagé pendant la pêche, ou qui est débarqué très frais, a une plus grande valeur commerciale. Ainsi une prise moins importante peut générer le même revenu. Une telle approche "pêcher moins, gagner plus" devrait avoir la priorité.
L'emploi	Les technologies modernes ont rendu la pêche très efficace mais ont aussi mené à une réduction de l'emploi. Les pratiques de pêche qui offrent plus d'emploi pour une quantité donnée de prises devraient être favorisées. Des systèmes de répartition des bénéfices plus équitables devraient également être encouragés.
La pêche illégale	Les pêcheurs qui enfreignent les règles devraient voir leurs possibilités de pêche réduites et, s'ils persistent, devraient se voir retirer le droit de pêcher.
La pêche destinée à la consommation humaine	Certaines espèces peuvent être vendues pour la consommation humaine ou pour la fabrication de farine ou d'huile. L'accès préférentiel devrait toujours être accordé aux pêcheries pour la consommation humaine directe.

Photo © malerapaso



LA VOIE À SUIVRE

Afin de faciliter le passage à la régulation de l'accès aux ressources halieutiques, sur base de critères, une procédure en trois étapes devrait être suivie.

1. Quelle quantité de poisson peut-on pêcher sans risque?

La réponse à cette question doit être fondée sur des analyses scientifiques qui utilisent des approches prudentes et écosystémiques de la gestion de la pêche, tout en éliminant la possibilité d'une interférence politique.

2. Comment le poisson devrait-il être pêché?

En établissant un état des lieux précis du nombre de navires et des types d'engins utilisés. Si les pratiques de pêche les plus dangereuses sont éliminées dès le début, il est plus facile d'améliorer par la suite les flottes de pêche en vue de diminuer leur incidence sur l'environnement.

3. Qui devrait bénéficier d'un accès privilégié à la pêche?

Actuellement, cet accès est déterminé par les captures historiques, selon le principe de la stabilité relative. L'accès prioritaire aux ressources halieutiques et aux capacités de pêche devrait être basé sur une série de critères environnementaux et sociaux transparents, l'accès privilégié étant accordé à ceux qui remplissent le mieux les critères.

Comment y parvenir?

Le meilleur moyen serait une approche "bottom up", utilisant un mécanisme de prise de décision décentralisé pour la répartition, basé sur des critères.

L'implication et la participation des personnes dont la source de revenu dépend de la pêche durable sur le plan environnemental et social sont essentielles.

Opinions des parties prenantes

“Le modèle actuel, qui est fondé sur des prises historiques faussées et qui considère plutôt les poissons couverts par les quotas comme un bien de consommation que comme un bien public, bénéficie à ceux qui ont le plus de moyens. C’est la société dans son ensemble qui doit décider qui bénéficie de la pêche.”

Jerry Percy, pêcheur, New Under Ten Fishermen’s Association, représentant 75% de la flotte active en Angleterre et au Pays de Galles, qui n’a accès qu’à 4% des quotas.

“Les critères d’accès sont très bons. Nous avons nous-mêmes proposé quelque chose de semblable à Bohuslän dans le projet de cogestion décentralisée.”

Charles et Robert Olsson, pêcheurs, vainqueurs du Coops Environmental Award, Grebbestad, Suède.

“Pour passer à une pêche durable, nombre des critères proposés prouvant que les activités de pêches ne sont pas néfastes pour l’environnement et contribuent de manière significative à la vie des communautés côtières pourraient, en principe, être ajoutés aux droits d’accès actuels fondés sur les prises historiques, mais ils ne devraient pas les remplacer.”

Guy Verneve, Europêche, représentant les propriétaires de navires de pêche européens.

“Le commissaire est ouvert à l’idée des critères, et la Commission ne peut soutenir que l’idée d’une pêche plus respectueuse de l’environnement et qui prend les aspects sociaux en considération.”

Carla Montesi, directrice, DG MARE pour l’Atlantique, les régions ultrapériphériques, l’Arctique, la mer Baltique, la mer du Nord et les États membres non-côtiers.

“Les critères ne devraient pas uniquement s’appliquer à la pêche mais à l’ensemble de la chaîne de production de la pêche, puisque la pêche ne représente qu’une partie de la totalité de la chaîne des activités maritimes et terrestres, dotée d’éléments en amont et en aval.”

Brian O’Riordan, International Collective in Support of Fishworkers.



www.greens-efa.eu

CONTACTS:

Isabella Lövin,
isabella.loevin@europarl.europa.eu

Raül Romeva i Rueda,
raul.romevairueda@europarl.europa.eu

Jean-Paul Basset,
jean-paul.basset@europarl.europa.eu

Michael Earle,
michael.earle@europarl.europa.eu

Suivre la PCP sur cfp-reformwatch.eu